LES CONVENTIONS ENTRE L'ÉTAT et la Banque de France devant la Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il importe, en raison de la campagne menée à l'étranger contre la Banque de France et par suite contre notre unité monétaire, que les actifs constituant la contre-partie des billets en circulation et des comptes courants créditeurs soient évalués à leur valeur réelle, de telle sorte que les bilans de notre institut d'émission ne puissent être taxés d'inexactitude.

M. BARETY donne en terminant l'avis favorable de la commission au vote du projet.

LA DISCUSSION

M. RUCART, député radical-socialiste veut, dit-il, exprimer la surprise et l'incompréhension du public. Il estime que cette convention pose la question des rapports entre l'Etat et la Banque de France et il fait l'historique de ces rapports. Il rappelle que la Banque de France a dit, à la commission, qu'elle seule avait à connaître de ses pertes et M. Moret refusa de répondre aux questions qui lui étaient alors posées.

M. RUCART demande au ministre des Finances de préciser la position respective de la Banque de France et de l'Etat. Il est inadmissible, dit-il, que la Banque de France puisse selon les circonstances, revendiquer ou abandonner son indépendance (applaudissements à gauche et extrême-gauche).

M. CHABRUN, déclare que les derniers bilans publiés à « l'Officiel » par la Banque de France, étaient inexacts, puisque les devises étrangères n'étaient pas cotées à leur valeur.

Parce qu'on n'a pu prévoir la baisse de la livre, le Gouvernement se croit engagé. Ce motif ne peut être admis. D'autre part, le Parlement n'a jamais été saisi d'une convention entre l'Etat et la Banque de France pour garantir à celle-ci la compensation des pertes qu'elle ferait, en évitant de vendre des livres sterlings pour ménager la Banque d'Angleterre.

M. CHABRUN pense que si la Banque de France l'avait voulu, elle se serait dégagée à temps.

M. Georges BONNET estime que l'Etat ne peut prendre à sa charge la perte de 2 milliards et demi subie par la Banque de France, puisqu'il n'a pas participé aux bénéfices réalisés. Il fait remarquer que le vote du projet engagerait le pays pour l'avenir.

M. Stern est, en d'autres termes, du même avis que M. Bonnet, pour lui il n'est pas possible que la perte soit entièrement supportée par le trésor et qu'elle ne soit pas limitée pour l'avenir. Le projet doit être remanié. M. STERN en demande le renvoi à la commission.

Après une suspension de séance, M. BEDOUCE mandaté par le groupe socialiste, donne les raisons pour lesquelles son groupe s'opposera au vote du projet.

L'orateur trouve excessif de laisser à l'Etat, la charge des quatre cinquièmes de la perte de la banque qui n'apparaît d'ailleurs pas dans les chiffres, parce que l'on confond le compte des bons russes et des livres sterling et à l'expiration du privilège le compte débiteur restera entièrement à la charge de l'Etat. Il regrette que la banque n'ait pas facilité davantage les opérations d'escompte aux entreprises françaises.

Après des interventions de M. Germain MARTIN et de LASTEYRIE, M. FLANDIN monte à la tribune.

L'EXPOSÉ DE M. FLANDIN

M. FLANDIN, après avoir rappelé que c'est par la solidité de notre banque d'émission que la France doit la stabilité de son crédit fait remarquer que la circulation fiduciaire de la banque est uniquement couverte par de l'or, mais il n'en reste pas moins que les devises étrangères figurent au bilan de la banque et qu'elles doivent être cotées à leur valeur réelle. Aujourd'hui, les devises sont surabondantes, mais il se peut que des capitalistes qui ont cherché un refuge en France pour leurs capitaux retirent ces devises. La mesure proposée au vote de la Chambre est équitable parce qu'il est incontestable que la détention de devises étrangères comporte un risque. Le risque bancaire de ces devises toujours été et restera à la charge de la Banque de France.

Mais il y a aussi le risque monétaire et le ministre ne croit pas qu'on puisse demander à une banque d'émission, obligée de conserver une grande quantité de devises, de courir ce risque. Dans le régime antérieur de la stabilisation l'Etat couralt ce risque mais comme personne n'envisageait la baisse de ces devises, ce risque n'avait pas été prévu par la convention lors de la stabilisation. C'est pourquoi il y a lieu de voter une convention qui met ce risque à la charge de l'Etat.

Le ministre indique ensuite le mécanisme de la convention qui doit permettre à la Banque de France d'amortir sa perte avec le concours de l'Etat. Le pourcentage de la participation est sensiblement le même que celui de la participation aux bénéfices. Le parallélisme entre le sacrifice de la Banque et celui de l'Etat est aussi parfait qu'on peut l'établir.

Dans sa conclusion, le ministre déclare : « La tâche la plus urgente est de reconstituer dans le monde un système monétaire qui ne soit pas une illusion. Ce système, c'est l'étalon-or pur et simple. Dès que la tempête sera passée, nous devons en poursuivre le rétablissement général. Il faut d'abord liquider le passé. C'est l'objet de ce projet. Celui-ci facilitera aussi la politique de mesure et de bons sens français ».

Sur la demande de M. Pierre Laval, la suite du débat est alors renvoyée à 22 heures et la séance est levée à 19 h. 45.

Dissolution des Comptoirs Lorthiois frères de Tourcoing

La crise ne fait de plus en plus sentir dans notre région. C'est ainsi que, en date du 10 décembre, fut prise une délibération de l'assemblée des actionnaires des Comptoirs Lorthiois frères, au capital de deux millions de francs, dont le siège est 20 bis, rue des Ursulines, à Tourcoing. D'après cette délibération, la dissolution des Comptoirs a été prononcée. Le document nomme comme liquidateur M. Delaporte, directeur honoraire de la Société Générale avec tous pouvoirs.

Cette firme, assez importante, possédait deux grandes usines sur la place et une filature de coton, à Lille.

LA SITUATION AUX MINES DE LIGNY-LES-AIRE

ELLE POURRAIT S'AMÉLIORER RAPIDEMENT SI DE GROS MARCHÉS ENVISAGÉS SONT PASSÉS

Ainsi que nous l'avons annoncé, les délégués de toutes les sections syndicales de la Fédération des mineurs de la concession des Mines de Ligny-les-Aire, se sont réunis dimanche, à 10 h., salle Bouchart à Estrée-Blanche. M. Henri Mailly, secrétaire du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, assistait à l'assemblée qu'il présida. Cette réunion avait surtout pour but l'examen de la situation faite aux ouvriers par suite de la décision prise par la Compagnie, de réduire de 19 à 10 % la prime qui est ajoutée au salaire du personnel et ce, à partir du 1er janvier.

Les délégués examinèrent également la conduite que devra tenir la délégation qui aura prochainement une nouvelle entrevue avec la direction de la Compagnie.

D'autre part, nous croyons savoir que la Compagnie de Ligny-les-Aire serait sur le point, si ce n'est déjà fait, de passer avec des importantes firmes industrielles, de gros marchés qui absorberaient pour une longue période la majeure partie de la production qui est d'environ 600 tonnes par journée de travail.

La question de diminution de la prime et celle du chômage reste donc subordonnée à cette réalisation. S'il en était ainsi, la prospérité pourrait bientôt renaître dans cette concession. C'est le plus grand désir qu'expriment les ouvriers mineurs de là-bas.

APRÈS LA FERMETURE DES MINES DE GOUY-SERVINS

A la suite de la fermeture des puits des mines de Gouy-Servins, des dispositions ont été prises pour répartir les 500 ouvriers licenciés dans les différentes concessions.

Nous apprenons que 75 de ces mineurs viennent d'être embauchés aux mines de Lens et affectés aux différents services.

UN BAMBIN BRULÉ VIF

Mme Blimont, de Roye, était partie faire des commissions dans la commune, laissant ses enfants chez elle. L'un d'eux, le jeune Joseph, âgé de deux ans et demi, s'amusa à allumer du bois près du feu. Par un hasard extraordinaire, une étincelle tomba sur les vêtements de l'enfant. Véritable torche vivante, celui-ci s'enfuit. Un de ses frères se précipita et lui jeta un seau d'eau. Lorsque la mère rentra elle conduisit le malheureux bambin chez un docteur, mais il ne tarda pas à succomber.

ÉCHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 16 décembre 1931

Soleil : Lever à 7 heures 38 ; coucher à 15 heures 53.

Lune : Lever à 11 heures 48 ; coucher à 22 heures 30.

Aujourd'hui : Saint-Mesmin. Demain : Sainte-Adelaïde.

MÉTÉOROLOGIE. — **Station de Lille.** — Observations faites le 14 décembre à 18 h. :

Baromètre : 769 m/m 2 ; baisse depuis la veille à 9 heures : 7 m/m.

Thermomètre : Fronde 403 ; Minima 506 ; Maxima 607.

Etat hygrométrique : 91 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 9 h. : néant ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : modérée ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du ciel : couvert.

Temps probable pour aujourd'hui : frais, brumeux.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — **Région Nord.** — Temps médiocre, ciel brumeux couvert avec quelques pluies faibles ou bruine sur le littoral ; vent de secteur Sud-Ouest. 6-9 m. ; même température diurne, minimum sans changement sur la nuit précédente.

DISTINCTION. — On annonce que M. Jacques Masurel-Lepoutre vient de recevoir la croix de l'ordre de la couronne de Belgique au double titre de vice-président de l'Association du Nord des amitiés Franco-Belges et de vice-président de la Foire Commerciale de Lille.

La démission de député de M. Paul Boncour

Au début de la séance, le président a fait connaître qu'il avait reçu de M. Paul Boncour une lettre par laquelle celui-ci déclare donner sa démission de député.

LA BANQUE CHENUT DE CALAIS laisse un déficit de un million et demi

Les syndics liquidateurs de la banque Chenut, de Calais, ont terminé les opérations de vérifications au siège de l'établissement.

L'actif réalisable serait d'environ 1.500.000 fr., alors que le passif atteint trois millions, d'où déficit de 1.500.000 francs, sans préjudice de la somme de cinq millions, représentant le montant du capital de la banque, entièrement absorbé dans la déconfiture.

Le compte du directeur de l'établissement comporterait un découvert de près d'un million, non compris plus de 500.000 fr., représentant le montant de la partie des actions non libérées détenues par l'inculpé.

On a trouvé également qu'un employé de la banque y avait un découvert, mais celui-ci s'expliquerait de façon tout à fait normale.

LE RÉGIME SPÉCIAL DES MINEURS FRANÇAIS ET POLONAIS

Le gouvernement a déposé un projet de loi portant approbation de la convention entre la France et la Pologne ayant pour objet de garantir à leurs nationaux travaillant dans les mines françaises ou polonaises le bénéfice du régime spécial des ouvriers mineurs en vigueur dans chacun des deux pays.

NEUF MILLIONS DE CHOMEURS AUX ÉTATS-UNIS, EN 1932 ?

La Fédération américaine du travail annonce que bien que depuis deux mois l'accroissement du chômage ait été enrayé, on estime à 20 % de la normale le nombre des chômeurs dont le nombre s'élèvera probablement à sept millions et demi en janvier prochain.

D'autres autorités estiment que leur total se montera à neuf millions.

IMPORTANTES RÉUNIONS DU CABINET BRITANNIQUE

Le cabinet s'est réuni lundi matin, à Downing-Street et l'on annonce qu'il poursuivra ses travaux matin et soir, pendant les premiers jours de cette semaine. Le désir du premier ministre est évidemment de poursuivre sans relâche l'examen des problèmes auxquels il doit faire face, afin de présenter au Parlement, dès la rentrée des Chambres, un programme constructif précis.

Au point de vue intérieur, la partie essentielle de ce programme sera constituée par un projet de tarifs à l'importation destiné à remplacer et à compléter les mesures actuelles en vigueur à titre temporaire. Ce projet tiendra un très grand compte des intérêts des Dominions.

Toutefois, l'attention des ministres est également retenue par les questions extérieures et par le souci de définir à temps, de façon nette, la position du gouvernement national en matière de dettes et de réparations. On estime, en effet, qu'il importe que le problème soit traité à fond avant la réunion de la prochaine conférence internationale.

UN GROUPE D'AVIATION POUR LES GENS DE M. HITLER

Le Parti national socialiste allemand avait jusqu'à présent ses sections d'assaut, ses sections de protection, son groupe automobile, tous organisés d'une façon militaire. Il aura à l'avenir, son groupe d'aviation, dont M. Hitler annonce l'avènement dans la « Gazette de Berlin » à midi.

L'ART DE FRANCE ET L'ART DE BELGIQUE

LES LEÇONS DE M. MABILLE DE PONCHEVILLE A L'INSTITUT CATHOLIQUE

Sous le haut patronage de S.-E. le baron de Gaiffier d'Hestroy, ambassadeur de Belgique et la présidence de Mgr Baudrillard, de l'Académie Française, recteur de l'Institut Catholique, **M. Mabille de Poncheville** a terminé hier, dans le grand amphithéâtre de l'Institut catholique, sa série de leçons sur l'art de France et l'art de Belgique, au milieu d'une affluence de public plus considérable encore que les fois précédentes.

M. Mabille de Poncheville a rappelé avec éclat les affinités séculaires de l'art de France et de l'art de Belgique, leurs rapports et leurs échanges dès le temps des primitifs français et flamands, l'influence de Rubens sur Watteau, le séjour de David à Bruxelles, etc...

L'éminent orateur a été très applaudi.

AVEZ-VOUS LU

Notre ALMANACH

Pour 1932

Il est intéressant

Amusant Instructif

1 fr. 85

En vente partout

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Téléphone 9-61) — Dépôt de vente : 78, Grande Rue

LE FEU DANS UN GARAGE

Hier, vers 20 h. 30, un incendie s'est déclaré dans un garage de la rue de Mouvaux, appartenant à M. Dhedenne, demeurant à Wasquehal. Un camion automobile, appartenant à M. Delosses, demeurant 15, rue de Mouvaux, a été la proie des flammes. Malgré la rapide intervention des pompiers, qui, dès leur arrivée, mirent une lance en batterie, et firent emploi d'extincteurs, le véhicule, ayant une valeur de 35.000 francs, a été complètement détruit.

Les dégâts du garage, qui est construit en ciment armé, sont évalués à 500 francs.

HALLE FLIPO: Bourre 16 fr., 16.50 19,50

UN CROISIEN VICTIME D'UNE AGRESSION

L'autre nuit, à minuit quarante, M. Michel Begl, 36 ans, tisserand, domicilié à Croix, 16, rue de la Lalterie, regagnait son domicile et passait rue du Collège, à Roubaix.

Quand il arriva en face de la rue de la Paix, il fut entouré d'une bande d'énergumènes qui voulurent lui faire payer à boire.

Sur son refus d'obtempérer à leurs ordres ses individus, sans doute des Polonais, le rouèrent de coups.

Couvert d'ecchymoses, le malheureux se mit à la recherche d'un médecin, mais n'ayant pu en découvrir, il se fit reconduire chez lui en taxi.

Le Croisien, qui souffre d'une entorse à la cheville gauche, a déposé une plainte entre les mains du commissaire de police de permanence.

Une enquête est ouverte.

LE SUICIDE D'UN MALADE

Un septuagénaire, M. Augustin Duterte, sans profession, né en 1860, et domicilié 27, rue de Toulouse, 10, cour Thérin, a été trouvé pendu chez lui, hier après-midi, vers 14 heures.

Le désespéré qui était malade, avait déjà tenté de mettre fin à ses jours, il y a une semaine. Une intervention opportune l'avait empêché de mettre à exécution son funeste projet.

M. le docteur Desbonnet a procédé aux constatations d'usage.

L'enquête a été conduite par M. André, commissaire de police du 1er arrondissement.

MEUBLEZ VOTRE SALON : Tous les sièges, tous les meubles fantaisie à **l'AMEUBLEMENT GÉNÉRAL, Roubaix** 3225

CONFÉRENCE SUR L'AVIATION

Le Comité des « Ailes Roubaisiennes » ayant été chargé de l'organisation matérielle de la conférence qui sera faite jeudi 17 décembre à 20 h. 30 dans l'Amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts et Industries textiles par M. le Général Mollandin, directeur du Comité Français de propagande aéronautique, fait un pressant appel aux membres de la Société pour qu'ils assistent nombreux à cette causerie qui sera agrémentée de la vision du film : Vol au-dessus des Pyrénées, les Aigles humains.

Le bienveillant patronage de la Chambre de Commerce de Roubaix, de la Société de Géographie et des « Amis de Roubaix », est un sûr garant du succès de cette instructive conférence. Entrée gratuite. Ouverture des portes à 20 heures.

A. HERREMAN

52, Rue Grande-Chemise, LILLE

Son Pardessus récl. sur mesure à 350 fr.

LE GALA DES « POILUS D'ORIENT »

A l'occasion du treizième anniversaire de l'armistice bulgare, l'Association des Anciens Combattants d'Orient avait organisé une matinée de gala dans la salle des fêtes de la Maison des Artisans. Le succès le plus vif a répondu aux efforts des dévoués organisateurs. Un public nombreux que la salle pouvait à peine contenir, a manifesté un enthousiasme des plus justifiés.

La comédie dramatique « Pinsonnette » qui était jouée pour la première fois à Roubaix, a déchaîné des applaudissements chaleureux. Elle était interprétée par la section dramatique de la Cfloraie mixte du Nouveau-Roubaix, un groupement d'une grande valeur artistique qui réunit des acteurs renommés parmi lesquels nous avons le plaisir de citer Mmes C. Prudent et A. Vanskorisse ; MM. Th. Vanackère, G. Bouvry, A. Devriesse, J. Brimbaut, Ch. Derecker et J. Vancaennelbercke.

Sous la direction autorisée de Mlle Delourme, les chœurs du Nouveau-Roubaix et la Symphonie de l'Epeule ont interprété avec bonheur des œuvres du meilleur répertoire. Un gracieux ballet exécuté par la section de danse enfantine, que dirige M. A. Parent, a obtenu un très beau succès.

D'excellents solistes se sont fait entendre pour le grand plaisir du public : Mmes Prudent, Vandekerkhove et Bouvry ; MM. Prudent, Bouvry et Hermant.

Dans une aimable causerie empreinte de cordialité et de gaîté, le sympathique et dévoué président des Combattants d'Orient, M. Ferdinand Lemaire, a remercié les organisateurs de la séance, les acteurs et chanteurs, tous ceux qui assurent leur précieux concours à une œuvre qui rallie tant de sympathies. Il exalta l'héroïsme de l'armée d'Orient et fut l'ordre du jour du Maréchal Franchet d'Espérey que tous écoutèrent avec émotion.

Cette fête réussie en tous points a gagné de nouveaux amis à l'Association des Combattants d'Orient.

LA FÊTE DE SAINTE-CÉCILE

A LA PHILHARMONIQUE DU JEAN-CHISLAIN

Nous avons publié, hier, la photographie de cette excellente société qui a fêté, dimanche, Sainte Cécile.

A 11 h. 30, elle donnait une audition en l'église Saint-François d'Assise. Impeccablement dirigée par M. Nys, elle exécuta de bonne manière, deux œuvres choisies, que l'assistance sut apprécier : Au Pays Lorrain », de Balay, et l'ouverture du « Barbier de Séville ».

A 14 h., le banquet était servi au siège, café Deschamps, où les membres de la Société Philharmonique et leurs invités étaient réunis sous la présidence de M. Paul Verbrackel, vice-président d'honneur.

Autour du président, on remarquait : MM. Henri Nys, directeur ; Desbonnets, sous-directeur ; Bataille, conseiller municipal ; V. Milliau et Emile Deregnaucourt, président et trésorier des « Mélomanes Roubaisiens », etc.

Au dessert, M. Verbrackel présenta les excuses de MM. Flavigny, président indisposé, et Roussel, vice-président, qu'un deuil, vient de frapper. Il remercia le délégué de la municipalité et eut un mot aimable, pour chacun des invités. Il termina par un vibrant éloge du directeur dont il dit tout le dévouement à la « Philharmonique ».

M. Nys remercia M. Verbrackel des éloges flatteurs qu'il lui avait adressés, et incita les musiciens à suivre les répétitions avec exactitude, pour le plus grand bien et la renommée de leur groupement.

M. Milliau apporta enfin le salut des « Mélomanes Roubaisiens ».

La fête se termina dans la plus franche cordialité.

A LA FANFARE DE TROMPETTES « LES DÉVOUÉS »

Dimanche à midi, cette brillante phalange, dont le nom est un symbole, donnait son annuelle audition, au cours de la messe de midi, en l'église Sainte-Elisabeth.

« Les Dévoués », fort bien conduits par leur directeur, M. Delannoy, exécutèrent avec brio : « Souvenir d'une nuit d'Eté », fantaisie de M. Delannoy, et « Ode à Sainte Cécile », du même compositeur.

A 14 h., les musiciens étaient réunis à nouveau, au siège, chez M. Antoine, rue Bourdaloue, où fut servi le traditionnel banquet.

M. Jules Wattremez, président d'honneur, présidait, entouré de MM. Léon Boittiaux et Gervoles Voet, vice-président ; Loridant, conseiller municipal, etc.

Au cours du repas, M. Wattremez remit, à deux membres, MM. Louis Chantraine et Emile Dequyper, la médaille du gouvernement, pour 30 années de présence dans la société.

Il fit l'éloge de ces deux vétérans qu'il cita en exemple aux jeunes sociétaires.

Au champagne, M. Nottebaert exprima toute sa gratitude envers ses invités.

M. Deryck dit sa joie d'assister aux fraternelles agapes d'une société amie, et M. Wattremez assura « Les Dévoués » de son concours le plus entier.

AU CERCLE SYMPHONIQUE DES MUTILÉS

Samedi, dans la spacieuse salle du Foyer du Mutilé, 100 couverts étaient dressés en prévision de la fête de Sainte Cécile.

A la table d'honneur, prirent place, à 19 h. 30, MM. Yves Motte, président d'honneur ; Désiré Journez, vice-président d'honneur ; Maurice Gibon, président de l'Union des Mutilés et du Cercle Symphonique ; Pierre François, fondateur et vice-président du Cercle ; E. Harinckouke, directeur ; P. Moulard, sous-directeur, ainsi que Mmes Gibon, Journez, Harinckouke, Moulard et François.

La partie concert, au cours du banquet, fut assurée par MM. Cools, pianiste ; Louis Deregnaucourt, clarinettiste ; Paul Moulard, flûtiste, et Arthur Wauters, comique grime hors concours.

Au dessert, M. Maurice Gibon, comme président de l'Union des Mutilés, apporta aux membres du Cercle le salut fraternel de l'Union des Mutilés. Puis, se dédoublant, il prit la parole au titre de président du Cercle Symphonique et apporta les excuses de M. Taelman - Poissonnier, vice-président d'honneur, empêché, à son grand regret, de prendre part à cette belle fête de famille.

Il salua ensuite le président d'honneur, M. Yves Motte, et lui exprima la grande joie des membres du Cercle de le voir présider cette fête intime. Il remercia ensuite les dames d'avoir bien voulu rehausser l'éclat de cette fête par leur présence, puis ses collaborateurs de l'Union des Mutilés, MM. Buyssens, Lombart, Bertrant, Piatel, Vanderrusten, Alhembrecher, de leur marque d'encouragement. Il eut un mot aimable pour les animateurs du Cercle Symphonique, MM. Journez, Harinckouke, Moulard, Dupire, Bayart, etc...

Après avoir remis un superbe cadeau à MM. Harinckouke, directeur et Moulard, sous-directeur, au nom des membres de la société, il leva son verre à la prospérité du Cercle.

M. Yves Motte remercia M. Gibon des mots élogieux qu'il prononça à son égard et, dans une allocution d'une haute portée morale, il encouragea les dirigeants et les membres du Cercle à persévérer dans leur œuvre.

La série des toasts fut close par quelques mots du directeur, M. Harinckouke, qui remercia les membres de leur assiduité et les invita instamment à ne pas manquer aux prochaines répétitions en vue de l'exécution qui sera donnée à la Noël en l'église Saint-Sépulcre, à la messe de 11 h. 30. Il termina en les assurant de tout son dévouement.

Un orchestre-jazz, formé entre quelques musiciens du Cercle et dirigé par M. Cools se fit ensuite entendre et ce fête se termina par une sauterie, gardant d'un bout à l'autre son caractère familial.

FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS

La collecte faite au profit de « La Maison des Aveugles », au cours de l'Assemblée généale du dimanche 6 décembre a produit la somme de 1.004 fr. 90, que M. Desruelles, secrétaire général, a fait parvenir à M. Scapini, président de l'Union des Aveugles de guerre qui, de son côté, en a accusé réception par la lettre suivante :

« Votre Société a eu un bien joli geste et je suis heureux de la remercier de tout cœur pour son don à notre Union. Notre caisse de secours doit faire face à un grand nombre de misères. Le produit de votre quête contribuera largement à adoucir bien des existences cruellement éprouvées.

« Je vous prie de transmettre aux membres de votre groupement toute ma gratitude et celle des Aveugles de Guerre dont j'ai l'honneur d'être le président.

« Veuillez agréer, etc...

— Le Conseil d'Administration rappelle aux adhérents de la Fraternelle en possession de la Carte du Combattant, qu'ils doivent donner au siège, 72 rue de la Gare, le numéro de cette carte avec leurs nom, prénoms et adresse, en vue du vote de leurs représentants à l'Office national du Combattant.

POUR LE TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Le Comité Roubaisien a reçu les sommes suivantes : 81 fr. 50, Quête effectuée parmi les membres de l'Harmonie du Mouliu, 82, rue du Mouliu, Roubaix. — 6 fr. Collecte faite parmi les manilleurs de chez François par M. Herrewyn, 2 rue Franklin. — 100 fr. Produit de la quête faite au cours du banquet du Club Motocycliste des « X », rue de Tourcoing, 20.

HALLE FLIPO : Café 12 fr., 14 fr., 17 fr.

BAL DE L'ECOLE PRATIQUE

Le Bal organisé par l'Association Amicale des Anciennes Elèves de l'Ecole Pratique, aura lieu samedi 19 décembre à 21 h. dans la superbe salle du Colisée.

Les Anciennes élèves qui n'auraient pas encore pu se procurer des cartes d'invitation sont priées de s'adresser à l'Ecole Pratique, Place Notre-Dame.

LES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'EPARGNE

Au cours de la dernière semaine, la Caisse d'Epargne de Roubaix a effectué les opérations suivantes :

ROUBAIX. — Mardi : 327 versements dont 19 nouveaux livrets pour 669.121 fr. ; 106 remboursements pour 246.657 fr. — Mercredi 219 vers. 17 nouv. livrets ; 102 remb. pour 168.472 fr. — Jeudi 197 vers., 23 n.l. pour 385.128 fr. ; 102 remb. 327.638 fr. 53. — Vendredi 117 vers., 9 n.l., 325.096 fr. ; 62 remb. pour 256.194 fr. — Samedi 96 vers., 16 n.l. 497.824 fr. ; 131 remb. pour 295.622 fr. — Dimanche 203 vers., 12 n.l. pour 293.379 fr. ; 105 remb. pour 319.920 fr. 87.

LANNOY. — 22 vers. pour 27.345 fr. — 9 remb. pour 14.894 fr. 92.

CROIX. — 9 vers. pour 4.765 fr. — 5 remb. pour 16.747 fr. 71.

WATTRELOS. — 27 vers. ; 1 nouv. livret pour 37.956 fr. — 4 remb. pour 14.569 fr. 88.

Tolaux. — 1.383 vers. ; 97 nouv. livrets ; pour 2.368.991 fr. — 617 remb. 1.556.656 fr. 91.

Cadeaux de Noël - Etrennes

Pour observer cette aimable mais si délicate tradition, songez à « Jif Waterman », qui sont les premiers portemine et porte-plume par leur élégance, leur précision, leurs qualités. Voyez le choix unique et de tous prix 78 (*remarquez le n°*), rue Nationale, à La Maison du Porte-Plume, carrefour rue Hôpital-Militaire.

Sociétés et Comités

MELOMANES ROUBAISIENS. — Ce soir mardi à 19 h. 30, réunion générale, rebouvelement de la Commission. Communications importantes pour les fêtes d'hiver. Présence indispensable. Nouveaux chœurs à l'étude.

GROUPE FRATERNEL JEAN DELMULLE. — Ce soir mardi, répétition générale à 19 h. 30 au local.

ACCORDEONISTES ROUBAISIENS. — La Commission, dont le siège est 196 rue du Pile, se réunira mercredi 16 à 19 h. chez M. A. Derryx, 301 rue Jules Guesde.

Amicale des Arts. — Cyclisme. — Aujourd'hui mardi à 20 h., réunion au siège, 86 rue de l'Epeule. Les coureurs sont priés d'y assister. Des demandes de licences seront à leur disposition.

E.S.Trois-Ponts. — La Commission invite tous ses joueurs disponibles, ses supporters ainsi que les sympathisants du club à assister nombreux le dimanche 20 décembre à 14 h. au Centre Sportif municipal, au match qui opposera l'équipe locale au Daring-Club Lillois, match comptant pour le championnat de l'U.S.S.O.F. Au cours du match, épreuves organisées par le Sport Ouvrier Roubaisien pour le challenge Debrabander.

ON NOUS SUGGERE...

pour les cadeaux de fin d'année, toujours si difficiles à choisir lorsqu'on désire vraiment faire plaisir, les cadeaux « **FERM'VIT'ECLAIR** » : portefeuilles, serviettes, porte-billets, étuis à clefs ou étuis à cigarettes. L'idée nous paraît excellente. A nos lecteurs d'en profiter — ils offriront des cadeaux qui plairont à coup sûr.

Les articles « **FERM'VIT'ECLAIR** » sont en vente dans toutes les bonnes maisons vendant la maroquinerie. Exiger la marque de garantie « **FERM'VIT'ECLAIR** ». Ils sont fabriqués par A. LAMARTHE, 12, r. Charlot, PARIS (3e).

ETAT CIVIL

Naissances. — Germaine Bonte, rue Fragonard, 30. — Camille Cury, Bd de Strasbourg 112. — Marcel Wartel, rue Edouard-Vaillaud, Square des Accacias, 9. — Georges Fressart, rue de Lorraine, 98. — Suzanne Vanhauwaert, rue de l'Ommelet, 98. — Françoise Boussemart, rue Blanchemaille 107. — Marie Meirhaeghe, rue St-Maurice, 76.

Publications. — Henri De Ruyver, patissier, 200 rue de Lannoy et Anna Desié, s.p. à Tieghem (B.) — André Broucke, apprêteur rue de Croix, cour Voreux, 7 et Maria Berte, dévideuse, 5 rue de Croix. — Gabriel Florin, employé, rue de Lannoy, cour Boussemart, 2, et Irène Delepau, piquèuse, Bd Industriel 139. — Albert Hautcœur, ébéniste, 470 rue de Lannoy et Simonne Verbille, demoiselle de magasin, 2, rue de la Sagesse. — Louis Marquant, homme d'équipe, 95 rue de Tourcoing et Philomène Paemalaere, soigneuse, 25, rue Jacquard. — Gaston Lefevre, fabricant de ressorts, Place de la Fraternité, 9, et Bernadette Fion, s.p., 82 rue Jacquard.

Décès. — Céline Hurez, épouse Declercq, Place de la Nation, 3. — Clémence Pilquet, 72 ans ; Colette Vanhouter, veuvé Simon, 86 ans et Fidèle Lefebvre, 60 ans, tous trois rue de Blanchemaille, 37. — Anne-Marie Lambrecq, 4 ans, rue du Général Chanzy, 25. — Marie Windels, épouse Gaeremynck, 56 ans, 233 Grande-Rue, cour Vandendorpe, 6.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui par erreur ou omission n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de **Anne-Marie-Monique LAMBRECQ**, rappelée à Dieu le 13 décembre 1931, dans sa 5e année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux convoi et service qui auront lieu le mercredi 16 décembre 1931 à 10 heures en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Assemblée à la maison mortuaire, 25, rue Chanzy, à 9 h. 45.

De la part de M. Henri LAMBRECQ, Receveur des Hospices de Roubaix ; Mme LAMBRECQ-TINCHON ; leurs enfants et toute la famille.

Vous êtes prié d'assister aux funérailles de :

Madame Paul CROISILE

Née Marie GALLET

Décédée à Billy-Montigny à l'âge de 49 ans, lesquelles auront lieu mercredi 16 courant à 11 heures en l'église de Noyelles-sous-Lens.

Assemblée à la maison mortuaire chez M. Auguste Gallet, à Noyelles-sous-Lens à 10 h. 45.

WATTRELOS

LA SAINTE-CÉCILE AU CERCLE ALEXANDRE DUMAS

Samedi, cette excellente troupe dramatique a fêté sa patronne Sainte-Cécile. A cette occasion des sérénades furent données au président et au directeur. Le secrétaire les félicita et les remercia de leur dévouement et remit à chacun d'eux un joli cadeau au nom du Cercle.

Un vibrant vivat fut chanté en leur honneur.

A 20 h., les membres actifs et honoraires se réunissaient en leur local ou un banquet leur fut servi, sous la présidence de M. Théo Delannoy. A la table d'honneur, on remarquait MM. Camille Duquenne, directeur ; Vermeire, secrétaire ; Codron, trésorier et Veinman. La partie concert organisée à cette intention fut des mieux réussie et citons notamment MM. Lekens Noël ; Bourgeois A. ; Dhailuin F. et Scherpeerel, qui par leurs chants et monologues furent très applaudis. Mlle Hespel Henriette et Duquenne Camille, exécutèrent avec brio le duo des Sommets Pyrénéens. Félicitons aussi M. Codron, l'hilarant comique.

Au champagne, M. Delaunoy remercia le chef pour tout le dévouement ainsi que les bons conseils d'artistes qu'il prodigue pour son cercle ; il remercia également les membres honoraires et bienfaiteurs d'avoir assisté au banquet et les remercia de leur aide.

M. Duquenne Camille, remercia à son tour et se dit très heureux de conduire sa troupe d'amis comme l'appelle dans tout ce qui concerne l'art. Il félicita également les membres pour leur assiduité dans les répétitions, ainsi que MM. Raymond Vermeire et Codron, secrétaire et trésorier pour la façon avec laquelle ils remplissent leur ingrate fonction. Dans son discours, il forme le vœu et met son espoir que désormais les sociétés musicales, Orphéon et troupes artistiques soient mises sur le même pied d'égalité que les sociétés sportives. Cette allocution fut très applaudie et la fête se termina dans la plus franche camaraderie.

Une mention spéciale à Mlle Thérèse Hespel qui tint le piano d'accompagnement à la satisfaction de tous.

Ce soir, mardi à 19 h. 30, répétition générale de « Mai vu de son concierge » à 20 h., répétition de « La St-Glinglin ».

Conseil Municipal. — Le Conseil se réunira à la mairie, mercredi 16 décembre, à 19 h. 15. Ordre du jour : 1. Désignation du secrétaire ; 2. Projet de travaux pour venir en aide aux chômeurs.

Cécilia du Crétinier. — Ce soir mardi à 19 h. 30, répétition générale au siège, cafe Deroo, 1, rue du Crétinier. Le secrétaire se tiendra à la disposition des amateurs de chant désirant faire partie de la chorale.

Mort d'une sœur à l'Hôpital. — Hier est décédée à l'hôpital la sœur Saint-Alphonse, âgée de 52 ans.

Elle était en religion depuis 28 ans, où à Wattrelos depuis 25 ans, où elle se dévouait au service des malheureux malades de l'hôpital pour qui elle se dépensait sans compter.

Concert du Timbre antituberculeux. — C'est jeudi prochain 17 décembre, à 19 h. 30, salle Vanhautteghem, Grand'Place, que sera donné le grand concert de gala organisé par le Comité Wattrelosien au profit de l'œuvre du Timbre antituberculeux.

Le Comité a obtenu le concours gracieux de M. Maurice Leclercq, professeur de trompette, premier prix du Conservatoire de Paris.

Des billets d'entrée, premières 4 fr. ; secondes 2 fr., sont en vente au Café Vanhautteghem et au Bureau de Bienfaisance. Ces billets qui donnent droit respectivement à deux et un carnet de timbres s'enlèvent rapidement.

Etat Civil. — Naissance : Thérèse Echevin, rue Claude Bernard, 40.

Décès : Julienne Lemille, 52 ans, infirmière, rue des Poilus ; Lucienne Lefrecht, 21 ans, s. p., rue du Gauquier, 14 ; Flore Briez, 78 ans, s. p., rue des Poilus ; Michel Portier, 5 ans, rue Boileau, 8.

UN CONSEIL A SUIVRE

En temps de grippe et de brouillard, tonifiez votre organisme avec un bon grog au Rhum NEGRITA qui est livré sous le contrôle de l'Etat avec certificat de pureté de la Régie.

FEUILLETON DU 15 DECEMBRE — N. 3

LA CAGE D'ACIER

par Maurice LANDAY

Résumé des précédents feuilletons

En se réveillant, vers une heure du matin, James Perry constate avec stupeur que ses vêtements ont été déplacés, qu'il y a de la poussière sur ses chaussures et que les dossiers secrets qu'il se trouvent dans sa serviette ont été mêlés et bouleversés. Tout ce qu'il observe semble prouver qu'il a dû se rhabiller, compulser ses dossiers et sortir... Pourtant, il ne se souvient de rien. Il est couché à 10 heures du soir et s'est endormi aussitôt. Il se perd en sombres conjectures et, anéanti, se rendort.

*Dès son réveil il se rend auprès de son oncle et patron, le fameux métallurgiste américain, John Argirh, fondateur et propriétaire des immenses usines d'Argirh-City. John Argir